



Savigny-Les-Beaune, le 5 septembre 2017

Domaine A-F GROS  
5 grande rue  
21630 POMMARD

**Devis approximatif : Travaux de maçonnerie**

	Quantité	P.U. HT.€	P. H.T.€
Démolition du mur de séparation entre bar et cave compris évacuation des déblais	l'ensemble	/	572,00
Elargissement de la porte entre salle de réception et bar comprenant la démolition et la reprise des embrasures	l'ensemble	/	1787,00
<u>wc extérieur :</u>			
Dépose des portes Maçonnerie de brique de 8cm Enduit extérieur			945,00
<b>MONTANT H.T</b>			<b>3 304,00 €</b>
<b>TVA à 20,00%</b>			<b>660,80 €</b>
<b>TOTAL T.T.C €</b>			<b>3 964,80 €</b>

**DELAÏ D'EXECUTION:** Les travaux devront être réalisés (livraison de la prestation) dans le délai de à compter de la date du versement de la totalité du premier acompte, ou à compter de la signature du devis si aucun acompte (art. L.114-1 et R.114-1 du code de la consommation: délai d'exécution : mention obligatoire pour tout devis supérieur à 500 € H.T.)

**REGLEMENT:** A réception de la facture, par chèque ou les conditions de règlement sont définies comme suit: 30% d'acompte à la signature du devis, 30% sur situation au cours des travaux, 40% à la présentation de la facture définitive. (il peut y avoir plusieurs situations ou demandes d'acompte en cours de travaux, dans ce cas les pourcentages varient en conséquences)

Ce devis n'est valable que pour l'exécution de l'ensemble des prestations. Pour les travaux supplémentaires, des avenants seront signés par les deux parties.

Le présent contrat est valable pour une durée de 3 mois. Passé ce délai, les prix seront actualisés selon les BT publiés dans le journal le Bâtiment Artisanal.

Sans règlement des situations prévues, les travaux pourront être suspendus.

En cas de retard du chantier non imputable à l'entreprise, les prix seront révisés suivant les index BT.

TVA acquittée sur les encaissements. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Conformément à la loi N°98-1442 du 31/12/1992, nous vous précisons que tout retard de paiement au delà de 30 jours après la date de règlement citée donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Signature

Signature du client, précédée de la mention

"Bon pour accord et commande. Devis reçu avant le début des travaux."

**FRANÇOIS PAREN**  
"CHATEAU DES GUETTES"  
14 Bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE  
Tél. 03 80 22 61 85 - Fax 03 80 21 00

*Bon pour accord et commande*  


